Information MTM

MIGROS

MTM Management des engins échangeables Migros

Juin 2018

Information concernant la qualité des palettes EUR utilisées pour Migros

Chers responsables des engins échangeables,

Afin d'éviter les malentendus et les charges supplémentaires, veuillez tenir compte **des dispositions valables pour l'échange des palettes EUR avec Migros:**

- Les critères d'échange selon l'EPAL relatifs à la qualité et à l'échange de palettes EUR s'appliquent systématiquement.
- Quelques entreprises Migros ont toutefois des exigences plus élevées en ce qui concerne les palettes EUR livrées, en raison de leurs installations automatisées. Ces exigences sont consignées dans les exigences en matière de livraison et font partie intégrante de votre contrat avec les Achats de Migros. MTM n'a aucune influence sur ces exigences. Le fournisseur doit donc inclure dans son offre les dépenses pour atteindre cette qualité plus élevée.
- Une palette de la qualité TAUSCH n'a pas de stabilité dimensionnelle et ne convient donc pas pour les étagères élevées.
- Un partenariat avec MTM n'élimine pas ces différences. Cependant, il permet par exemple d'obtenir, contre paiement, des palettes qui ont été contrôlées au niveau des dimensions (palettes SORT).
- Des exigences particulières peuvent être formulées par le destinataire dans les exigences en matière de livraison. Elles n'ont cependant aucun impact sur la qualité que nous avons définie, laquelle correspond aux critères d'échange EPAL, quelle que soit la qualité devant être livrée (au moins Tausch).
- La couleur des palettes n'est pas un critère d'échange valable.
- Les classes de qualité allemandes ne sont pas valables en Suisse.

Vous trouverez de plus amples informations et les critères d'échange concernant les palettes EUR sur notre page d'accueil sous: http://www.logistiktransport.ch/fr/palettes-eur.htm

Droits et obligations des chauffeurs lors de l'enlèvement des palettes EUR:
Lors de l'enlèvement des palettes EUR, le chauffeur a le droit d'exiger des palettes correspondant à la qualité commandée. Sur place sur la rampe, il doit procéder au contrôle de la réception (nombre et qualité) et le valider. Après la signature des documents de livraison, le nombre et la qualité sont réputés acceptés. Toute réclamation ultérieure ne pourra plus être acceptée.

Veuillez informer vos chauffeurs et partenaires de transport afin qu'ils assument en conséquence leur obligation de contrôle.

Vous trouverez des informations complémentaires concernant la gestion des engins échangeables dans le manuel du chauffeur sur notre site Internet:

http://www.logistiktransport.ch/fr/informations-generales.htm

Nous vous remercions d'en prendre note.

Meilleures salutations
Votre équipe MTM

Fédération des coopératives Migros
Logistique Transport
Josefstrasse 214
Case postale 1766
CH-8031 Zurich

Infoline +41 (0)44 277 68 88
Fax +41 (0)44 277 25 66
E-mail mtm@mgb.ch
www.tauschgeraete.ch
www.migros.ch